

# ACTION URGENTE

## UN SOLDAT LIBÉRÉ, 11 TOUJOURS DÉTENUS AU SECRET

**L'un des 12 soldats détenus sans inculpation en Guinée a été libéré. L'organisation craint que les 11 autres, détenus au secret, ne subissent des actes de torture ou d'autres formes de mauvais traitements.**

Le capitaine **Ibrahima Sory Bangourah** a été libéré sans inculpation le 16 août après plus de sept mois de détention provisoire. Il a désormais retrouvé sa famille à Conakry, la capitale.

Il faisait partie des 12 soldats arrêtés en janvier, peu après le coup d'État militaire qui a eu lieu en Guinée. Ces hommes avaient, semble-t-il, travaillé pour l'ancien président, Lansana Conté. Les 11 militaires toujours incarcérés sont le colonel **Fodé Bacar Sylla**, le colonel **Soryba Yansané**, le lieutenant-colonel **David Syllah**, le commandant **Issiaka Camara**, le commandant **Pathio Bangourah**, le capitaine **Mamadou Bah Syllah**, le capitaine **Lansinet Keita**, le lieutenant **Ibrahima Kadja Barry**, le sous-lieutenant **Alpha Oumar Diallo**, le sous-lieutenant **Hassiniou Pendessa** et le sergent **Moussa Sylla**. Dans la soirée du 2 août, ils ont été conduits dans un lieu de détention situé sur l'île de Kassa, à l'ouest de Conakry. Ils sont détenus au secret depuis lors. Certains de leurs proches ont apporté des colis de nourriture sur l'île, mais on ignore s'ils leur ont été remis.

Selon des sources locales, ces hommes étaient en sous-vêtements et avaient les mains attachées lorsqu'ils ont été transférés sur l'île. Cet endroit, où ils sont toujours incarcérés, est un lieu de détention illégal. Amnesty International a relevé plusieurs cas de personnes torturées et soumises à d'autres mauvais traitements pendant les mois de détention au secret qu'elles y ont passé.

### **DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS (en français ou dans votre propre langue) :**

- exhortez les autorités à libérer immédiatement les 11 soldats, à moins qu'ils ne soient inculpés d'une infraction dûment reconnue par la loi et à leur permettre, pendant toute la durée de leur détention, d'entrer en contact avec leurs proches ainsi que leurs avocats et de bénéficier de tous les soins médicaux dont ils pourraient avoir besoin ;
- déclarez-vous inquiet en raison du maintien au secret de ces hommes dans un lieu de détention illégal où d'autres personnes ont déjà été torturées ;
- priez instamment les autorités de veiller à ce que ces hommes ne soient ni torturés ni soumis à d'autres mauvais traitements.

### **ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 29 SEPTEMBRE 2009 À :**

Ministre de la Sécurité et de la

Protection civile :

Général Mamadouba Toto Camara

Ministre de la Sécurité et de la

Protection civile

Ministère de la Sécurité et de la

Protection civile

B.P. 5075

Conakry

République de Guinée

**Formule d'appel : Monsieur le**

**Ministre,**

Ministre de la Défense :

Général Sékouba Konaté

Ministre de la Défense

Ministère de la Défense

République de Guinée

Conakry

République de Guinée

**Formule d'appel : Monsieur le**

**Ministre,**

Ministre de la Justice :

Colonel Siba Lohalamou

Ministre de la Justice et garde des

Sceaux

Ministère de la Justice

République de Guinée

B.P. 564

Conakry

République de Guinée

**Formule d'appel : Monsieur le**

**Ministre,**

**Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de la Guinée dans votre pays.** Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci. Ceci est la deuxième mise à jour de l'AU 204/09 (AFR 29/001/2009). Pour plus d'informations : [www.amnesty.org/en/library/info/AFR29/001/2009/en](http://www.amnesty.org/en/library/info/AFR29/001/2009/en) et [www.amnesty.org/en/library/info/AFR29/002/2009/en](http://www.amnesty.org/en/library/info/AFR29/002/2009/en)

**AMNESTY  
INTERNATIONAL**



# ACTION URGENTE

UN SOLDAT LIBÉRÉ, 11 TOUJOURS DÉTENUS AU  
SECRET

Action complémentaire sur l'AU 204/09, AFR 29/03/2009, 19 août 2009

**AMNESTY**  
**INTERNATIONAL**

